

Akpro-Missérété, le 29 janvier 2025

SALANON Tognisso Blaise

DOSSIER : CRIET/2019/RP/00727 ; COM-I/2019/00129

**AFFAIRE: Ministère Public contre ADOHOUANON Carlos et
consorts**

**A
Son Excellence Monsieur le Président
de la République,
Chef de l'État,
Chef du Gouvernement
Cotonou**

Objet Demande d'intervention

Excellence Monsieur le Président de la République,

Par la présente, je viens en toute humilité soumettre à votre haute autorité et père de la nation ma condamnation injuste dans le dossier sus-évoqué.

À l'instant même où beaucoup de choses néfastes m'ensevelissent dans des tourments profonds, au même moment prenant appui sur le cœur paternel, gavé de bonté qui vous anime vis à vis des béninois, sans exception, un certain réconfort m'anime à l'idée que votre Excellence lira certainement cette lettre qui, je l'avoue, traduit l'expression des cris de détresse d'un enfant désespéré envers son Père.

Placé sous mandat de dépôt le 11 octobre 2019, après avoir végété à l'instruction pendant cinq (05) ans cinq (05) mois, le jeudi 23 janvier 2025, j'ai été condamné à trente (30) ans de réclusion criminelle avec un milliard (1.000.000.000) de francs CFA d'amende, et sept milliards (7.000.000.000) francs CFA à payer solidairement avec l'ex régisseur de la **Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)**, sans compter la saisie de tous mes biens.

Sans avoir été responsable de quoi que ce soit, dans l'affaire de détournement des milliards à la DGID, en absence de preuves et charges suffisantes, j'ai subi comme sentence une peine aussi destructrice qui n'est rien d'autre qu'une condamnation à mort.

Je n'ai pourtant jamais été un agent ayant servi à la DGID, encore moins un agent permanent de l'Etat.

A votre bienveillante attention, **Excellence Monsieur le Président de la République**, je porte en toute humilité à votre connaissance, que l'analyse du rapport d'expertise judiciaire du 07 novembre 2021, relatif à ce dossier était une pièce maîtresse qui devrait éclairer le juge à rendre vraiment justice au nom du peuple béninois.

Cependant, force est de constater que ce rapport très important qui révèle de graves anomalies inadmissibles dans la gestion des ressources au sein de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) du 1^{er} juillet 2016 au 20 septembre 2019, n'a été guère communiquée aux avocats de la défense et a été passée sous silence.

La justice de mon pays à laquelle je faisais trop confiance, s'est seulement contentée de ma crucifixion, condamnant de ce fait les membres de ma famille et surtout mes enfants à passer toute leur vie dans le malheur.

Certes, vos loyaux efforts colossaux déployés en matière de lutte contre la prévarication des ressources ou la délinquance à col blanc, la corruption et d'égalité en droit de tous les fils et filles du Bénin sont très louables et ne sont pas à démontrer.

Par contre des pêcheurs en eau trouble qui rament à contre-courant des nobles valeurs que vous défendez, sont tapis dans l'ombre pour plomber vos œuvres salutaires qui édifient notre pays, créant l'injustice et dans le vil dessein de mettre à rudes épreuves, la stabilité sociale et porter atteinte aux fondations de l'Etat.

Ma vie, actuellement n'ayant plus de sens, tout désespéré, je ne pourrai que faire l'ultime recours à votre **Haute Autorité de Père de la Nation, Premier Magistrat de mon pays**, afin que je sois sauvé d'une injustice suicidaire.

Dans l'espoir que ma lettre retiendra votre attention, je vous prie d'agréer, **Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement**, l'expression de mes sentiments profondément déferents.

Tognisso Blaise SALANON